

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Objet :

Principe d'un projet de centrale
Photovoltaïque en ombrières
Parking du Stade Zizou Vidal

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien RIBES.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Thiery CELMA, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Julien RIBES, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Myriam AGUILA à M. Claude VIDAL, Mme Laure GIMENO à Mme Agnès TOMASO, M. Julien PUJOL à Mme Marie-Josée GOTH.

Absente Excusée : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18h30

N° : D - 2024 - 02 -05- 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Centrale Solaire en ombrières, situé sur le parking du stade Zizou Vidal, proposé par la société VLT ENR 55. Plus précisément, ce projet se situe sur les parcelles E 112, E 2240, Les Rengues Hautes et E 2311, E 2310, Les Rengues Basses 34710 Lespignan,

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De valoriser un espace de stationnement et les abords du stade en termes de production d'énergie
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Commune de Lespignan rappelle ici qu'elle attache une grande importance à la réalisation de ce projet, car le projet d'ombrières retenu est situé sur des terrains bitumés ou artificialisés, les ombrières assureront la protection des véhicules, des personnes et des équipements contre les phénomènes climatiques (pluie, grêle, soleil...). Ce projet permettra également à la commune de bénéficier d'un loyer annuel et de retombées fiscales.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 9 procurations,

- Emet un avis favorable de principe sur le projet de développement de Centrale Solaire en Ombrières sur le territoire de la Commune, sur le parking du Stade Zizou Vidal, au profit de la société VLT ENR 55. Il autorise la société VLT ENR 55 à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet, avec la société VLT ENR 55.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBERT

Nombre de Membres

| Afférents Au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------|-------------|--|
| 23 | 23 | 22 |

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le - 9 FEV. 2024

ID : 034-213401359-20240205-D2024_02_05_05-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 9 FEV. 2024
Et publication ou notification
Du - 9 FEV. 2024

Le Maire :

